



## Renseignement carte de 10ans

Par **pharell80**, le **14/09/2010** à **02:24**

Bonjour,

voila je vous explique ma situation je suis parent d'enfant français je vis séparément de la maman on s'est séparé en bon terme, j'ai eu trois cartes vpf au bout de la troisième j'ai fait la demande pour avoir la carte de 10ans en début juin , un mois et demi après j'ai reçu un courrier me demandant des pièces à fournir ce que j'ai fait et depuis plus de nouvelles alors ma question est ce normal de ne pas avoir de nouvelles o bout de 3 mois ou es-que c'est normal qu'ils mettent beaucoup de temps pour répondre quand on fait la demande pour la carte de 10ans , aujourd'hui je suis allé renouveler mon récépissé alors j'ai profité pour demander à la femme au guichet où il en est mon dossier elle m'a répondu que s'est encours , d'un autre côté je compte partir à l'étranger voir ma famille et je stress un peu du fait que j'ai que le récépissé et que mon dossier est toujours encours . merci d'avance pour vos réponses

Par **mimi493**, le **14/09/2010** à **14:58**

Vous ne devez pas partir à l'étranger si votre carte de séjour actuelle est périmée. Vous ne pourrez pas revenir en France (sauf à avoir obtenu, avant votre départ, auprès de la préfecture, un visa de retour)

Si le récépissé permet d'éviter l'expulsion de France, il ne permet pas d'entrer dans le territoire français. Il vous faut, impérativement, une carte de séjour valable au jour de votre retour en France ou un visa de retour.

Amha, c'est au bout de 4 mois sans réponse qu'on peut considérer qu'il y a refus.

Par **pharell80**, le **15/09/2010** à **02:27**

merci pour votre réponse par contre es-que vous êtes sur que je peux pas revenir en France avec un récépissé parce-que j'ai déjà voyager auparavant avec un récépissé a l'étranger et pour les 4mois j'ai vu sur des forums que la procédure peut prendre beaucoup plus que 4mois et ils ont eu une réponse positive après alors je voudrais avoir des témoignages de personnes qui ont eu leurs carte de 10ans récemment

Par **mimi493**, le **15/09/2010** à **11:51**

Si vous n'avez pas un titre de séjour en cours de validité pour rentrer en France, vous pouvez ne pas être autorisé à rentrer.

Par **sami13**, le **15/09/2010** à **20:00**

Bonjour,

Je suis pas d'accord avec vous mimi, je vous invite a lire a circulaire suivante : "(Circulaire NOR:IMIK0900087C du 21 septembre 2009 relative aux conditions d'entrée dans l'espace Schengen des ressortissants d'Etats tiers détenteurs d'autorisations provisoires de séjour (APS) et de récépissés de demande de titre de séjour délivrés par les autorités françaises)"  
- les récépissés de renouvellement de titre de séjours permettant de revenir sur les territoire Schengen donc en France!  
- mais les récépissés de première demande qui ne permettant pas de revenir!!

C/C "pharell80" peut aller voyager librement sans problème.

Par **pharell80**, le **16/09/2010** à **02:41**

merci sami13 pour votre réponse mais ma vrais question concerne le délais d'obtention de la carte de 10ans dans mon cas c'est a dire parents d'enfant français en sachant que sa fait 3mois que j'ai fais la demande , j'ai entendu parler d'une enquête ou convocation a la préfecture pour des questions .  
renseignez moi svp

Par **pharell80**, le **16/09/2010** à **14:39**

merci pour vos réponses mais personne ne m'a répondu par rapport a ma question concernant mon cas